

Insee Dossier

Normandie



N° 5

Avril 2017

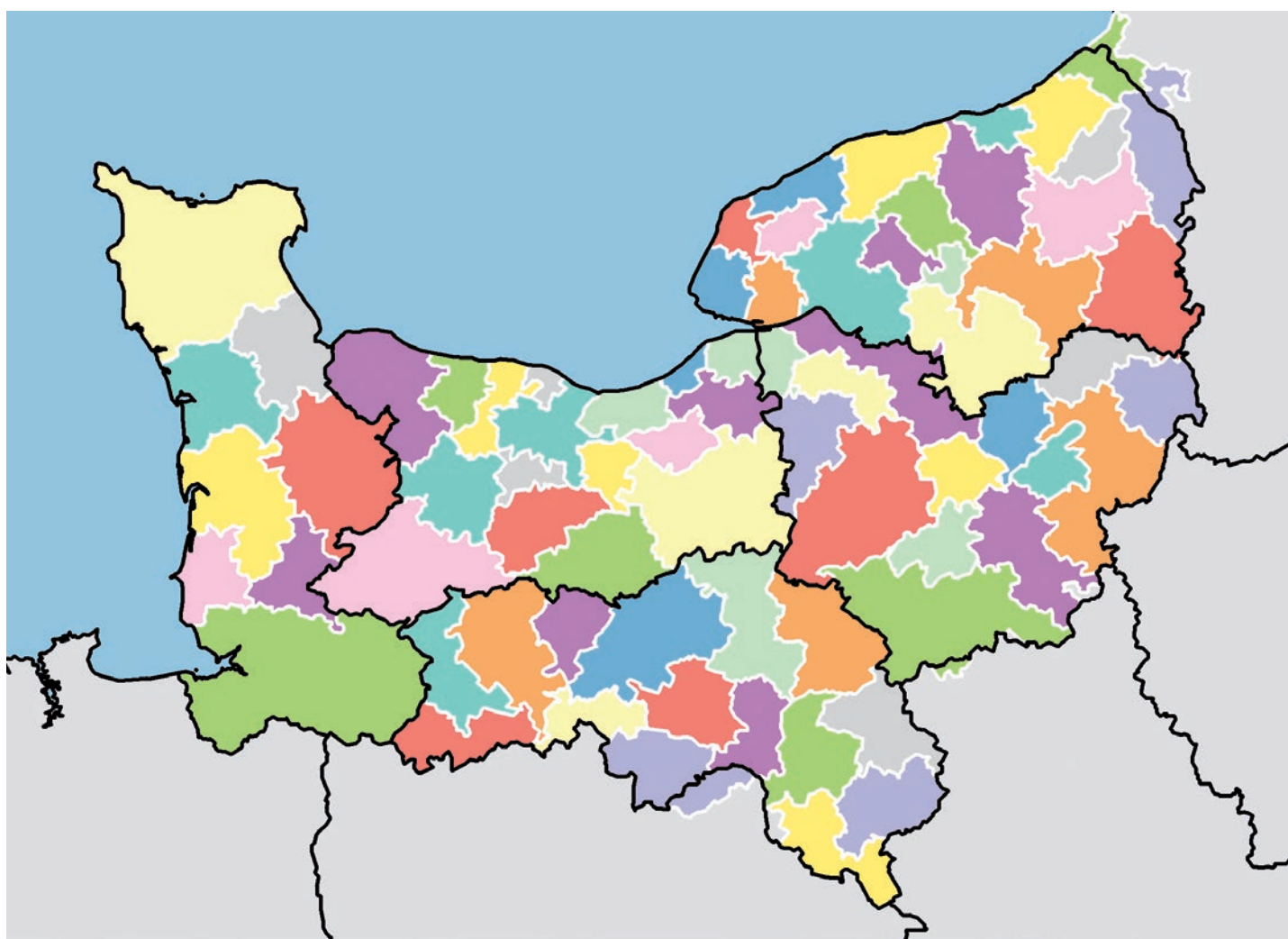
Les établissements publics de coopération intercommunale normands au 1^{er} janvier 2017

Dossier réalisé par :

Mansour Bentabet, Isabelle Bigot, Kévin de Biasi, Catherine Fichot,
Bruno Mura, Michel Moisan, Nabil Mouchit, Étienne Silvestre, Catherine Sueur.

Sommaire

Synthèse.....	1
Les EPCI du Calvados au 1 ^{er} janvier 2017.....	4
Les EPCI de l'Eure au 1 ^{er} janvier 2017.....	56
Les EPCI de la Manche au 1 ^{er} janvier 2017.....	96
Les EPCI de l'Orne au 1 ^{er} janvier 2017.....	121
Les EPCI de la Seine-Maritime au 1 ^{er} janvier 2017.....	167
Annexe 1 – Composition communale des EPCI normands.....	228
Annexe 2 – Sources, Bibliographie, Définitions.....	244



Des territoires très divers

En 2016, dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le nombre de régions métropolitaines est passé de 22 à 13. La Normandie est née de la fusion des ex-régions Haute et Basse-Normandie. Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe se traduit par la mise en place des nouvelles intercommunalités et la création de 73 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire normand, certains d'entre eux débordant sur les régions voisines. Ces EPCI peuvent être des communautés de communes (CC) ou des communautés d'agglomération (CA), ces dernières étant au nombre de 12 en Normandie. Il peut s'agir aussi de communautés urbaines (CU) comme celles de Caen la Mer et d'Alençon ou, enfin, de la Métropole Rouen Normandie. Les nouvelles intercommunalités doivent rassembler au moins 15 000 habitants, sauf dérogation. En Normandie, la majorité des onze EPCI qui n'atteignent pas ce seuil se trouvent dans l'Orne, département à faible densité de population.

Des EPCI de taille très variable

Les EPCI normands sont très divers, à la fois par leur nombre de communes (de 9 pour la CC Caux-Austreberthe à 132 pour la CA du Cotentin), et par leur superficie (de 61 km² pour la CC Cœur de Nacre à 1 545 km² pour la CA du Mont-Saint-Michel Normandie). Cette dernière et celle du Cotentin, presque aussi grande, se distinguent des autres EPCI par leur étendue : elles concentrent à elles deux 10 % du territoire normand. La population rassemblée par les intercommunalités normandes est aussi de taille très variable. Le plus petit EPCI dépasse à peine 5 000 habitants en 2013, près de 100 fois moins que le plus important, à savoir Métropole Rouen Normandie, qui en rassemble 489 000. En dehors de cette dernière, quatre autres EPCI dépassent les 100 000 habitants en Normandie : la CU Caen la Mer (261 500), la CA Havraise (236 000), la CA du Cotentin (181 900) et la CA Évreux Portes de Normandie (101 700). Ces cinq EPCI concentrent plus du tiers de la population. Population et superficie très diverses s'accompagnent de très grandes variations de densité. De 22 habitants au km² dans la CC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien et dans la CC des Hauts du Perche, la densité de population est 50 fois plus importante dans la CA Havraise (1 236 hab./km²).

Une population qui s'accroît, mais faiblement, dans deux tiers des EPCI

Le nombre d'habitants progresse dans 50 EPCI normands entre 2008 et 2013. Cependant, cette croissance ne dépasse 1 % par an que dans 13 EPCI, et atteint 2 % dans la CC du Val ès

dunes. Dans la majorité des cas, les arrivées d'habitants plus nombreuses que les départs sur ces territoires se conjuguent à un excédent des naissances sur les décès, c'est à dire un solde naturel positif. La croissance est inférieure à la moyenne régionale (+0,2 %) dans une trentaine d'EPCI ; elle est même négative dans 17 EPCI. Le recul du nombre d'habitants est cependant partout inférieur à 1 % par an, sauf dans la CA Dieppe Maritime (-1,3 %).

De 2008 à 2013, le solde naturel des EPCI normands varie de -0,7 % à +0,7 % par an. Il est négatif dans un tiers des EPCI. L'amplitude de variation du solde des entrées-sorties est, elle, beaucoup plus importante : de -1,3 % par an dans la CA Dieppe-Maritime à +1,1 % dans quatre communautés de communes, Val ès dunes, Lieuvin Pays d'Auge, Pont-Audemer/Val de Risle et Pays du Neubourg. Les arrivées d'habitants sont moins nombreuses que les départs dans une vingtaine d'EPCI, dont quelques-uns de taille importante : les CA Havraise (-1,3 %), Dieppe-Maritime (-1,0 %), Seine Normandie Agglomération (-0,6 %) et la CU d'Alençon (-0,6 %).

Des territoires parfois vieillissants

Dans six EPCI de la région, plus d'un habitant sur quatre a 65 ans ou plus. La part des plus âgées approche même les 30 % dans les deux CC Andaine - Passais et Cœur Côte Fleurie. Dans ces EPCI, la part des moins de 20 ans est aussi parmi les plus faibles de la région. Les jeunes sont particulièrement présents dans la CC Vallée de l'Orne et de l'Odon (30 % de la population) ainsi que dans les CC Val ès dunes et Campagne de Caux (29 %). Au niveau régional, la part des moins de 20 ans approche les 25 %.

Les familles avec enfants sont plus fortement représentées dans les EPCI de taille moyenne (15 000 à 30 000 habitants). Parmi les grands EPCI, la CA Seine Eure se distingue par une proportion nettement plus importante de ces familles avec enfants que dans la région (62 % contre 55 %, au 2^e rang des EPCI normands). C'est aussi le cas, mais à un degré moindre, dans la CA Évreux Portes de Normandie et la CA Havraise (respectivement 59 % et 58 %). Les ménages d'une personne et les couples sans enfant sont plus nombreux dans deux types d'EPCI. D'une part, dans les EPCI où la part des seniors est importante, comme dans les trois CC Cœur Côte Fleurie, Granville Terre et Mer, Vallées d'Auge et du Merleraut. D'autre part, dans des EPCI très urbains comme la CU Caen la Mer, la Métropole Rouen Normandie et la CA Havraise. Dans ces trois EPCI, les familles monoparentales sont nombreuses ; c'est aussi le cas dans les deux CA Évreux Portes de Normandie et Seine Eure :

trois points ou plus au-dessus de la part régionale (13 %). Elles sont peu présentes (moins de 7 %) dans les plus petits EPCI de Normandie comme les CC Cambremer, Londinières, Val d'Orne, Pays du Fertois et du Bocage Carrougien.

Le niveau de formation de la population est très variable selon les EPCI. La part de population sans diplôme (ou avec au plus l'équivalent du brevet des collèges) varie du simple au double : de 24 % dans la CC Vallée de l'Orne et de l'Odon à 49 % dans la CC Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle. Les EPCI ayant peu de personnes sans diplôme sont souvent ceux où la part des diplômés de l'enseignement supérieur est importante. La part de ces derniers varie du simple au triple : de 11 % dans la CC Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle à 30 % dans la CU Caen la Mer, la plus étudiante. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont bien représentés également dans la Métropole Rouen Normandie (26 %) et la CC Inter Caux Vexin (25,5 %). En revanche, ils sont peu nombreux (entre 15 % et 18 %) dans les CA de Flers Agglo, Dieppe-Maritime, Lisieux Normandie et Mont-Saint-Michel Normandie.

Des spécialisations économiques différentes des territoires...

En Normandie, le secteur d'activité le plus important en nombre de salariés est celui du commerce, du transport et des services marchands (38 % des emplois). La place de ce secteur est très importante dans certains EPCI touristiques de la Côte fleurie et de la Côte de nacre dans le Calvados. C'est aussi le cas dans les trois plus importants EPCI de la région : la CA Havraise (46 %), la CU Caen la Mer (45 %) et la Métropole Rouen Normandie (43 %). Elle est plus faible en revanche dans la plupart des plus petits EPCI.

Dans la région, près d'un salarié sur cinq travaille dans l'industrie. Ce secteur représente plus du tiers des emplois dans une douzaine d'EPCI dont, parmi les plus importants, la CC Caux Estuaire (45 %) et la CA Seine Eure (40 %). C'est plus d'un emploi sur deux dans la CC Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle (53 %). Le poids de l'industrie dépasse de 10 points le niveau régional dans quelques autres EPCI où le nombre d'emplois salariés industriels est conséquent : la CA Caux Vallée de Seine (31 %), les CA Seine Normandie Agglomération et Flers Agglo ainsi que la CC Intercom de la Vire au Noireau (29 % dans ces trois EPCI).

Au niveau régional, le secteur de la construction ne représente que 7 % de l'emploi salarié. Il est deux fois plus importants dans cinq communautés de communes parmi les plus petites de Normandie : Cambremer, Campagne de Caux,

Vallée de la Haute Sarthe, Pays Fertois et du Bocage Carrougien et, enfin, Lieuvin Pays d'Auge. Ce secteur est représenté partout, son poids n'étant jamais inférieur à 4 %.

La Normandie est une région où l'agriculture et la pêche restent très présentes même si ces activités ne représentent que 1,4 % des emplois salariés au niveau régional dans un secteur où domine l'emploi non salarié. Il peut fortement peser localement comme dans la petite CC de Cambremer (26 %) ou dans les CC Isigny-Omaha Intercom (13 %) et Côte Ouest Centre Manche (12 %).

... qui impactent la composition socioprofessionnelle de leur population

En lien avec les activités prédominantes sur un territoire, certaines catégories socioprofessionnelles vont être sur ou sous-représentées. La plus importante, celle des employés (29 % de la population de 15 ans ou plus en Normandie), atteint 40 % dans la très touristique CC Cœur Côte fleurie. Viennent ensuite, avec 32 %, les CA Dieppe-Maritime et Fécamp Caux Littoral Agglomération ainsi que les CC de Bayeux Intercom et Normandie-Cabourg-Pays d'Auge.

Les ouvriers représentent près de la moitié des actifs (46 %) dans la CC Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle, 40 % dans la CC de Londinières, avant-dernier EPCI de la région par sa population. A l'inverse, ils ne représentent que 15 % des actifs dans la CC Cœur de Nacre. Les cadres sont plus nombreux qu'ailleurs dans cette dernière intercommunalité, avec 19 %, suivie par la CU Caen la Mer (17 %) et la Métropole Rouen Normandie (15 %) ; ces EPCI sont aussi parmi ceux où la part de diplômés de l'enseignement supérieur est la plus forte.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont deux fois plus nombreux dans la petite CC de Cambremer et dans la CC littorale de Cœur Côte Fleurie qu'en Normandie (12 % contre 6 %). C'est dans la CA Havraise que leur part est la plus faible (3,5 %).

Si, au niveau régional, la part d'agriculteurs est faible avec 1,8 %, elle atteint 10 % dans deux CC, celles du Val d'Orne et d'Andaine-Passais.

Deux EPCI sur trois touchés par la baisse de l'emploi

Entre 2009 et 2014, l'emploi salarié recule de 3 % en Normandie. Un tiers des EPCI de la région connaît cependant une évolution positive de l'emploi. C'est la CC Seules Terre et Mer qui bénéficie de la croissance la plus forte (+ 10 %), suivie par la CC Inter-Caux-Vexin (+ 8 %) et les CC Campagne de Caux et Roumois Seine (+ 7 %). Parmi les grands EPCI (plus de 50 000 habitants), l'emploi salarié progresse de 2 % dans la CA Saint-Lô Agglo et de 1 % dans celle du Cotentin. À l'opposé, le recul atteint 13 % dans les trois CC des Collines du Perche Normand, Lyons Andelle et Valès dunes. Il est inférieur à 10 % ail-

leurs. Parmi les grands EPCI, les plus touchés sont la CA Seine Normandie (- 7 %), la CU Caen la Mer, les CA Havraise, Flers Agglo et Lisieux Normandie (- 5 % pour ces dernières). La baisse atteint 4 % dans la CU d'Alençon et la CA Caux Vallée de Seine. Elle s'en approche dans la Métropole Rouen Normandie et la CC Intercom Bernay Terres de Normandie.

Des inégalités fortes de revenu

Le taux de chômage au sens du recensement de la population (*définition*) s'élève à 13,5 % en Normandie en 2013. Ce taux n'est cependant dépassé que dans 18 des 73 EPCI de la région, mais parmi eux figure la majorité des EPCI de plus de 50 000 habitants. Il atteint notamment 18 % de la population active dans la CA Havraise et 16 % dans la Métropole Rouen Normandie. Parmi ces grands EPCI, quelques-uns sont nettement moins touchés comme la CA Mont-Saint-Michel Normandie, le CC Roumois Seine (8 %) et la CA Saint-Lô Agglo (9 %). Le taux de chômage est inférieur de deux points au niveau régional dans la moitié des EPCI normands. L'EPCI le plus éparpillé est la CC Inter-Caux-Vexin avec 7 %.

Le taux de pauvreté, c'est à dire la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, est de 13,5 % en Normandie. Il atteint 20 % dans la CC des Vallées d'Auge et du Merle-rault, suivie par la CA Dieppe Maritime (18 %), la CC des Pays de l'Aigle et la CA Havraise (17 %). C'est dans la CC Caux Estuaire que la pauvreté est la moins présente : 5 %, soit quatre fois moins que dans l'EPCI le plus touché.

En lien avec l'intensité du chômage et de la pauvreté, ainsi qu'avec la plus ou moins grande présence de cadres et de professions intermédiaires notamment, les niveaux de vie sont très variables entre les EPCI. Ainsi, l'écart entre le revenu médian (*définition*) le plus bas dans un EPCI (celui de la CC des Vallées d'Auge) et le plus haut (CC Caux Estuaire) est supérieur à 5 000 euros par an. Outre la CC Caux Estuaire où il atteint 23 000 euros par an, le niveau de vie est élevé dans la CC Inter-Caux-Vexin (22 700 euros par an) et les CC Cœur de Nacre et Vallées de l'Orne et de l'Odon (22 300 euros). Il dépasse de plus de 1 000 euros celui de la région (19 700 euros) dans une dizaine d'EPCI. À l'opposé, il est inférieur de 1 000 euros à ce montant dans une vingtaine d'EPCI.

Des flux d'actifs entre les territoires

Si l'un des objectifs de la loi NOTRe est de renforcer la cohésion et la coopération au sein de ces nouveaux territoires, ceux-ci ne sont pas pour autant fermés sur eux-mêmes. Ainsi, au quotidien, dans la moitié de ces regroupements de communes, un actif occupé sur deux, voire plus, sort du territoire de l'EPCI où il réside pour aller travailler. C'est le cas de trois actifs sur quatre dans les CC Campagne de Caux, Seules Terre et Mer,

Valès dunes, et même de quatre sur cinq dans la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon. La part de ces navetteurs est aussi très importante dans deux des grands EPCI normands : les CC Inter-Caux-Vexin (74 %) et Roumois Seine (72 %). Ces territoires bénéficient d'une attractivité résidentielle, à proximité des pôles d'emploi. Inversement, certains EPCI accueillent de nombreux travailleurs vivant en dehors du territoire. Huit emplois sur dix sont ainsi occupés par des actifs venant de l'extérieur dans la CC Caux Estuaire. C'est le cas de la moitié des postes dans les CC Caux-Austreberthe, Valès dunes et Pays du Neubourg. La présence de pôles d'emplois importants dans les grands EPCI permet aussi d'accueillir de nombreux actifs venant de l'extérieur. Ils sont ainsi 63 000 en 2013 à venir travailler dans la Métropole Rouen Normandie, 52 000 dans la CU Caen la Mer, 26 000 dans la CA Havraise et 20 000 dans la CA Évreux Portes de Normandie.

Des EPCI tournés vers le tourisme

La Normandie bénéficie de sites touristiques remarquables et d'une façade littorale importante. Pour répondre à l'afflux de touristes, certains territoires disposent de capacités d'hébergements importantes. Ainsi, sur les côtes du Calvados, les CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge et CC Cœur Côte Fleurie proposent respectivement 8 000 et 7 000 chambres, emplacements de campings, places ou lits dans d'autres types d'hébergement. Toujours en bord de mer, la CA du Cotentin en offre aussi 7 000. La CU de Caen la Mer, avec sa bordure littorale et ses lieux de visite importants comme le Mémorial, vient ensuite avec 6 000 unités. Le type d'hébergement proposé varie selon les territoires. Ainsi dans les EPCI suivants, tous en bord de mer, le camping prédomine : la CA du Cotentin, les CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, Granville, Terre et Mer et Coutances Mer et Bocage. Dans d'autres espaces, l'offre en camping et en hôtellerie s'équilibre, comme dans la CC Cœur Côte Fleurie, dans la CU Caen la Mer et dans la CA Mont-Saint-Michel Normandie. Ailleurs, dans des espaces plus urbains, l'offre est quasi exclusivement hôtelière comme dans la Métropole Rouen Normandie et dans la CA Havraise.

Par ailleurs, de nombreux ménages, normands ou autres, possèdent dans la région des résidences secondaires, lieux de villégiature pour les vacances ou le week-end. L'implantation de ces résidences secondaires peut être liée à l'intérêt touristique du territoire, à la proximité de la mer ou d'activités de loisirs. Ainsi, dans la CC Cœur Côte Fleurie, sept logements sur dix sont des résidences secondaires, un sur deux dans celle de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, un sur trois dans celle de Cœur Côte Fleurie et un sur quatre dans celle de Côte Ouest Centre Manche. Les résidences secondaires sont aussi très présentes dans certains espaces ruraux, comme dans les CC Andaine-Passais et Hauts du Perche.